

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française octroyant
un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de
l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application
de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les
élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par
la mise en oeuvre de discriminations positives**

A.Gt 09-06-2004

M.B. 28-01-2005

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu les articles 55 et suivants des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat;

Vu le décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives, tel que modifié par le décret du 27 mars 2002;

Vu le décret du 17 décembre 2003 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2004;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire;

Vu la proposition de répartition arrêtée par la Commission des discriminations positives en date du 19 mai 2004;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 8 juin 2004;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 10 juin 2004;

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E. et du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Un subside global de cinq cent vingt-cinq mille quatre cent seize euros (525.416 EUR) à charge du crédit inscrit à l'allocation de base 01.06 du programme d'activités 90 de la division organique 52 est alloué aux Pouvoirs organisateurs des établissements ou implantations du réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné reconnus en discriminations positives.

Article 2. - Le subside visé à l'article 1^{er} est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'équipement reprises en annexe.

Article 3. - Le subside est réparti entre les établissements ou implantations énumérées ci-après conformément au tableau de synthèse présenté par la Commission des discriminations positives :

Etablissements bénéficiaires	Adresse siège ou de l'implantation	CP	Localité	Equip. - Fct. en euros
ATHENEE LEON LEPAGE	RUE DES RICHES CLAIRES 30	1000	BRUXELLES	10.500,00 €
INSTITUT DE MOT-COUVREUR	PLACE DU NOUVEAU MARCHE AUX GRAINS 24	1000	BRUXELLES	24.828,00 €
INSTITUT DES ARTS ET METIERS	BOULEVARD DE L'ABATTOIR 50	1000	BRUXELLES	19.000,00 €
INSTITUT PAUL-HENRI SPAAK	RUE ALFRED STEVENS 20	1020	BRUXELLES	24.750,00 €
INSTITUT DIDEROT	RUE DES CAPUCINS 58	1000	BRUXELLES	17.675,00 €
INSTITUT COMMUNAL MARIUS RENARD	RUE GEORGES MOREAU 107	1070	ANDERLECHT	18.100,00 €
CENTRE D'ENSEIGNEMENT	PLACE SAINT PIERRE 5	1040	BRUXELLES	11.850,00 €



Etablissements bénéficiaires	Adresse siège ou de l'implantation	CP	Localité	Equip. - Fct. en euros
SECONDAIRE D'ETTERBEEK - E. RICHARD				
CENTRE COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PIERRE PAULUS	RUE DE LA CROIX DE PIERRE 73	1060	BRUXELLES	13.040,00 €
LYCEE GUY CUDELL	RUE DE LIEDEKERKE 66	1210	BRUXELLES	22.700,00 €
INSTITUT COMMUNAL TECHNIQUE FRANS FISCHER	RUE GENERAL EENENS 66	1030	BRUXELLES	23.050,00 €
LYCEE COMMUNAL EMILE MAX	CHAUSSEE DE HAECHE 235	1030	BRUXELLES	5.250,00 €
INSTITUT PROV. D'ENS. SECONDAIRE DE HERSTAL	RUE DU GRAND PUIITS 66	4040	HERSTAL	15.500,00 €
INSTITUT COMMUNAL DES TECHNIQUES DE L'INDUSTRIE ET DE L'AUTOMOBILE	QUAI DU CONDROZ 15	4020	LIEGE	12.500,00 €
ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE	RUE COLARD TROUILLET 48	4100	SERAING	13.500,00 €
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE SERAING	QUAI DES CARMES 43	4101	JEMEPPE	32.000,00 €
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE VERVIERS	RUE PELTZER DE CLERMONT 104	4800	VERVIERS	21.000,00 €
LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL MAURICE HERLEMONT	RUE PAUL PASTUR 1	7100	LA LOUVIERE	11.000,00 €
I.C.E.S. LEON HUREZ	RUE BONNE ESPERANCE 1	7100	LA LOUVIERE	42.500,00 €
INSTITUT PROVINCIAL DE NURSING DU CENTRE	RUE DE SCAILMONT 56	7170	MANAGE	9.100,00 €
ATHENEES PROVINCIAL MIXTE WAROCQUE	RUE DU PARC 20	7160	CHAPPELLE-LEZ-HERLAIMONT	13.950,00 €
LYCEE PROVINCIAL ALBERT LIBIEZ	AVENUE FENELON 48	7340	COLFONTAINE	18.000,00 €
LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL RICHARD STIEVENART	ROUTE DE VALENCIENNES 58	7301	HORNU	15.000,00 €
INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE CHARLES DELIEGE	RUE DES ARCHERS 12	7130	BINCHE	20.650,00 €
INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	DOMAINE DU PARC, GRAND-PLACE	7390	QUAREGNON	19.255,00 €
UNIVERSITE DU TRAVAIL- INSTITUTE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SECONDAIRE	BOULEVARD ROULLIER, 1	6000	CHARLEROI	29.600,00 €
UNIVERSITE DU TRAVAIL - INSTITUTE JEAN JAURES	RUE DE LA BROUCHETERRE 52 B	6000	CHARLEROI	22.000,00 €
CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SECONDAIRE HENRI DUNANT	AVENUE DU MILLENAIRE 70	6041	GOSSELIES	14.100,00 €
INSTITUTE PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PARAMEDICAL "LA SAMARITAINE"	RUE DU PUIITS COMMUNAL 114	6240	FARCIENNES	2.000,00 €
TOTAL				502.398,00 €



Etablissements sortants	Adresse siège ou de l'implantation	CP	Localité	Equip. - Fct. En euros
INSTITUT BISCHOFFSHEIM	RUE DE LA BLANCHISSERIE 52	1000	BRUXELLES	4.263,00 €
INSTITUT TECHNIQUE RENE CARTIGNY	PLACE DE LA PETITE SUISSE 4	1050	IXELLES	3.032,00 €
ATHENEES BRACOPS-LAMBERT	RUE DE LA PROCESSION 78	1070	ANDERLECHT	2.265,00 €
INSTITUT EMILE GRYSON	AVENUE EMILE GRYSON 1	1070	ANDERLECHT	3.087,00 €
INSTITUT REDOUTE-PEIFFER	AVENUE EMILE GRYSON 1 Implantation: siège	1070	ANDERLECHT	4.400,00 €
CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	RUE LEON MIGNON 2	4000	LIEGE	3.826,00 €
ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE	RUE DE L'ECOLE TECHNIQUE 34	4040	HERSTAL	2.145,00 €
TOTAL				23.018,00 €

Article 4. - Les subventions inférieures ou égales à cinq mille euros sont liquidées en une seule tranche à partir du 1^{er} septembre 2004.

Article 5. - Les subventions supérieures à cinq mille euros sont liquidées en deux tranches respectivement de 80 % et 20 % au 1^{er} septembre 2004 et 1^{er} janvier 2005.

Article 6. - Au terme des activités prévues et au plus tard pour le 30 septembre 2005, le Pouvoir organisateur adresse un rapport d'activités à la Commission des discriminations positives.

Article 7. - Le Pouvoir organisateur tient à la disposition du service de la Vérification de la Communauté française, pendant une durée de cinq ans, une comptabilité séparée, reprenant le compte détaillé des recettes et des dépenses accompagné de toutes les pièces originales justificatives indiquées chronologiquement.

Article 8. - Le Pouvoir organisateur est tenu de rembourser à la Communauté française tout montant non utilisé ainsi que toute dépense non conforme au descriptif repris en annexe ou pour laquelle les justificatifs sont couverts par une autre subvention.

Article 9. - Le Ministre ayant l'Enseignement secondaire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 9 juin 2004.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE

OFFICIEL SUBVENTIONNE

N°1

Ville de Bruxelles Athénée Léon Lepage

Adresse: Rue des Riches-Clares 30 - 1000 Bruxelles
Tél.: 02/548,27,10
Direction: Mme Martine DE ROECK-GUNTHER

Télécopie: 02/548,27,38
Titre: Préfète

MONTANT
ALLOUE 2004

10.500,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet 1	Acquisition de livres, dictionnaires, revues, encyclopédies, cassettes, logiciels, ... pour la bibliothèque des 1er et 2ème degrés et pour la bibliothèque scientifique (renforcement de l'apprentissage du français, des langues et de l'esprit scientifique)	2.500,00 €
Projet 2	Rencontrer quelqu'un pour devenir quelqu'un (engagement d'une personne non-enseignante sous contrat de travail à durée déterminée)	1.000,00 €
Projet 3	Ecole des devoirs: matériel d'exposition, d'environnement sonore	1.000,00 €
Projet 4	Centre d'arts plastiques (aménagement d'un local, achat de mobilier, peinture)	3.000,00 €
Projet 5	Activités culturelles (visites)	3.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 22

PROVINCE DU HAINAUT Lycée Provincial Richard Stievenart
--

Adresse: Route de Valenciennes, 58 - 7301 HORNU
 Tél.: 065/76.76.00
 Direction: Monsieur Dany HISMANS

Télécopie: 065/76.76.48
 Titre: Directeur

MONTANT
 ALLOUE 2004

15.000,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet:	Gestion éducative par degré - aménagement d'espaces de vie commune Finalisation projet "sanitaires" (Cours, mess, couloirs, salle d'études)	15.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
 et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 16

Commune de Schaerbeek
Lycée communal Emile MaxAdresse: Chaussée de Haecht 235 - 1030 Schaerbeek
Tél.: 02/215,54,83
Direction: Mme Patricia BOSTOENTélécopie: 02/215,17,36
Titre: DirectriceMONTANT
ALLOUE 2004

5.250,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Exploitation pédagogique du centre cybermédia (renouvellement du matériel, achat d'ordinateurs, logiciels et matériel audio-visuel)	4.750,00 €
Projet n°2	Bibliothèque (achat de livres, abonnements)	500,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 31

PROVINCE DE LIEGE IPES de Herstal

Adresse: Rue du Grand Puits, 66 - 4040 HERSTAL
Tél.: 04/248.41.01
Direction: Monsieur Jacques VANNEROM

Télécopie: 04/248.41.41
Titre: Directeur

MONTANT
ALLOUE 2004

15.500,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Création atelier fossiles (tables de travail, lampes, armoires, livres, fossiles et matériel pour l'atelier (biologie)	10.000,00 €
Projet n° 2	Bibliothèque scientifique (livres, CDs,.....)	2.000,00 €
Projet n°3	Visites d'expositions scientifiques (déplacements,....)	3.500,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 10

Commune d'Anderlecht
Institut technique Marius Renard

Adresse: Rue Georges Moreau, 107 - 1070 Bruxelles

Tél.: 02/521.74.91

Direction: Madame Cécile MECHELYNCK

Télécopie: 02/523.75.24

Titre: Directrice

MONTANT
ALLOUE 2004

18.100,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n°1	Equipement - aménagement des locaux (informatique)	8.500,00 €
Projet n° 2	Aménagement ludothèque - bibliothèque (livres, journaux, jeux)	1.600,00 €
Projet n°3	Petit matériel pour les classes d'accueil (cahiers, jeux,..)	1.000,00 €
Projet n° 4	Activités socio-culturelles -sportives (visites, déplacements,..)	7.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 21

PROVINCE DU HAINAUT Institut provincial de Nursing du Centre

Adresse: Avenue de Scailmont,56 - 7170 MANAGE
 Tél.: 064/57.03.24
 Direction: Madame Monique VERLY

Télécopie: 064/57.03.23
 Titre: Directrice

MONTANT
 ALLOUE 2003

9.100,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Entretien, embellissement des espaces de rencontres, abords, jardins	300,00 €
Projet n° 2	Enrichissement bibliothèque, médiathèque, centre de documentation	600,00 €
Projet n° 3	Enrichissement de l'espace "informatique"	5.000,00 €
Projet n° 4	Enrichissement de l'espace "Détente et sport"	700,00 €
Projet n° 5	Enrichissement de l'espace "Art et Artisanat"	1.400,00 €
Projet n° 6	Activités sportives (Domaine de La Marlette, piscine, patinoire,...)	1.100,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
 et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 7	COCOF Institut Emile Gryzon - CERIA Ecole en sortie
Adresse: Avenue Emile Gryzon, 1 - 1070 BRUXELLES Tél.: 02/526.74.00 Direction: Madame Martine COUTREZ	Télécopie: 02/526.74.03 Titre: Directrice

MONTANT
ALLOUE 2004

3.087,00 €

ACTIONS	PRIX
Projet n° 1 Animation citoyenne (concerts, ateliers, tables de discussion,...) et sécurisation des biens (caméra de surveillance)	3.087,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 4

Ville de Bruxelles Institut Demot-Couvreur

Adresse: Place du Nouveau Marché aux Grains 24-
1000 Bruxelles

Tél.: 02/205.59.000

Direction: Mme Michelle TASIAUX

Télécopie: 02/205.59.08

Titre: Directrice

MONTANT
ALLOUE 2004

24.828,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet 1	Rénovation du mobilier scolaire - selon un plan sur 3 ans:	8.000,00 €
Projet 2	Poursuite des travaux de peinture -bibliothèque cage d'escalier et salles	16.828,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 34

VILLE DE LA LOUVIERE Institut comunal d'enseignement secondaire LEON HUREZ
--

Adresse: Rue Bonne Espérance, 1 - 7100 LA LOUVIERE
Tél.: 064/21.34.11
Direction: Monsieur Freddy FRANCOTTE

Télécopie: 064/22.47.06
Titre: Directeur

MONTANT
ALLOUE 2004

42.500,00 €

	ACTIONS	PRIX
Projet n° 1	Abonnements aux revues, CD, DVD, entrée théâtres, musées, cinémas, expositions, salons, infrastructures sportives, animations, formations et informations	12.500,00 €
Projet n°2	Besoins matériels liés à la maintenance et à l'organisation d'activités sportives et culturelles	5.000,00 €
Projet n° 3	Supports pédagogiques - matériel et équipement	15.000,00 €
Projet n°4	Frais de déplacement et transport aux activités	10.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 26

PROVINCE DU HAINAUT IETS Université du Travail PAUL PASTUR

Adresse: Boulevard Roullier, 1 - 6000 CHARLEROI
Tél.: 071/53.17.53
Direction: Monsieur Fortuné DEPASSE

Télécopie: 071/53.14.58
Titre: Directeur

MONTANT
ALLOUE 2004

29.600,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Poursuite de l'équipement de l'espace de rencontres (vidéo -DVD - projecteur multimédia, ordinateur,...)	5.000,00 €
Projet n° 2	Extension du système de surveillance (système d'interphonie)	24.600,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 29	PROVINCE DE LIEGE Ecole Polytechnique de Herstal Ecole en sortie
Adresse: Rue de l'Ecole Technique, 34 - 4040 HERSTAL Tél.: 04/248.42.00 Direction: Mme Christiane DELOURS	Télécopie: 04/248.42.04 Titre: Directrice

MONTANT
ALLOUE 2004

2.145,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet :	Prévention du décrochage: Équipement d'un poste de travail informatique mobile pour les classes de devoirs,	2.145,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 11

Commune d'Etterbeek
C.E.S. Ernest RichardAdresse: Place St Pierre 5 - 1040 Bruxelles
Tél.: 02/734.28.09
Direction: M. André DEFERIERETélécopie: 02/733,76,09
Titre: DirecteurMONTANT
ALLOUE 2004

11.850,00 €

ACTIONS		PRIX
Place St Pierre et Rue J, Buedts		
Projet	Aménagement d'un local de rangement du matériel (achat de casiers ...)	11.850,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 6

Ville de Bruxelles Institut Paul-Henri Spaak

Adresse: Rue Alfred Stevens 20 - 1020 Bruxelles
 Tél.: 02/423,57,00
 Direction: Mme Monique CLARYS

Télécopie: 02/423,57,28
 Titre: Directrice

MONTANT
 ALLOUE 2004

24.750,00 €

	ACTIONS	PRIX
Projet 1	Equipement d'une salle en informatique (ordinateurs, imprimantes,,)	18.900,00 €
Projet 2	Aménagement d'une bibliothèque (mobilier, peinture, décoration)	4.800,00 €
Projet 3	Organisation d'un spectacle	1.050,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
 et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 5

Ville de Bruxelles
Institut DiderotAdresse: Rue des Capucins 58 - 1000 Bruxelles
Tél.: 02/289,63,00
Direction: M. Didier MILLISTélécopie: 02/289,63,17
Titre: DirecteurMONTANT
ALLOUE 2004

17.675,00 €

	ACTIONS	PRIX
Projet1	Aménagement du centre de documentation (meublier, matériel de projection, dvd, dictionnaires, ...)	17.675,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 15

Commune de Schaerbeek
Institut communal Frans FischerAdresse: Rue Général Eenens 66 - 1030 Bruxelles
Tél.: 02/215,40,69
Direction: Monsieur Alain MARCHALTélécopie: 02/215,26,77
Titre: DirecteurMONTANT
ALLOUE 2004

23.050,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet 1	Réhabilitation des locaux (achat de cloisons amovibles)	1.200,00 €
Projet 2	Aménagement du réfectoire (mobilier, comptoir frigo, ustensiles de cuisine,...)	7.200,00 €
Projet 3	Aménagement d'une salle en espace récréatif (cimaises, système d'accrochage, d'éclairage, cadres ,...)	3.650,00 €
Projet 4	Aménagement de l'espace jardin (mobilier adéquat et chemin en dalles ajourées)	11.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 35

ADMINIST; COMMUNALE DE QUAREGNON Institut Communal d'Enseignement Secondaire "Jeanne Dufrasne"
--

Adresse: Domaine du Parc - Grand Place - 7390 QUAREGNON
Tél.: 065/77.72.68
Direction: Monsieur Etienne ROLAND

Télécopie: 065/52.94.49
Titre: Directeur

MONTANT
ALLOUE 2004

19.255,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Poursuite de l'équipement du local médiathèque (mobilier, accessoires)	500,00 €
	Achat de livres, abonnement à des revues, cassettes, vidéo, DVD,...	4.690,00 €
	Achat caméra et appareil photo numériques	2.465,00 €
Projet n° 2	Equipement des locaux (projecteur, amplificateur, magnétoscope,...)	8.600,00 €
Projet n° 3	Frais de participation aux activités sportives, culturelles et frais de déplacement	3.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 9

Commune d'Anderlecht Ecole secondaire Bracops -Lambert 1er degré autonome - Ecole en sortie

Adresse: Avenue Bertaux 45 - 1070 ANDERLECHT

Télécopie: 02/521.43.46

Tél.: 02/521.91.45

Titre: Directeur

Direction: Monsieur Jean-Paul JANSSENS

MONTANT
ALLOUE 2004

2.265,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet 1	Activités socio-culturelles (visites de musées, expositions,...)	2.000,00 €
Projet 2	Achats complémentaires pour la bibliothèque (livres, revues, abonnements, ...)	265,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 27

VILLE DE LIEGE C.E.S. Léon MIGNON Ecole en sortie

Adresse: Rue Léon Mignon, 2 - 4000 LIEGE
Tél.: 04/223.71.08
Direction: Monsieur Noël POLIS

Télécopie: 04/223.20.29
Titre: Directeur

MONTANT
ALLOUE 2004

3.826,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Achat de mobilier pour l'aménagement du local d'ordinateurs	1.500,00 €
	Achat de logiciels d'apprentissage de la langue	850,00 €
Pprojet n° 2	Sorties, activités culturelles et sportives	1.476,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE

OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 13

Commune de Saint-Gilles
C.C.E.T. Pierre PAULUSAdresse: Rue de la Croix de Pierre 73 - 1060 Bruxelles
Tél.: 02/533,05,30
Direction: Madame Nicole HAESEN-VERHELLENTélécopie: 02/539,07,91
Titre: DirectriceMONTANT
ALLOUE 2004

13.040,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet 1	Poursuite de l'aménagement des locaux (peinture, ventilation,...)	8.500,00 €
Projet 2	Projets d'ouverture sur l'extérieur (visites culturelles, excursions,...)	600,00 €
Projet 3	Partenariat entre établissements de niveaux distincts et en interréseaux (ancienne ZEP)	3.940,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 23

PROVINCE DU HAINAUT Lycée provincial Albert Libiez

Adresse: Avenue Fénelon, 48 - 7340 COLFONTAINE
Tél.: 065/61.33.90
Direction: Madame Lucie DE CRAECKER

Télécopie: 065/67.69.55
Titre: Directrice

MONTANT
ALLOUE 2004

18.000,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Bibliothèque - médiathèque: constitution d'un fonds de manuels scolaires et de documentation	8.000,00 €
Projet n° 2	Activités culturelles diverses	10.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 33

PROVINCE DE LIEGE IPES de Verviers

Adresse: Rue Peltzer de Clermont, 104 - 4800 VERVIERS
Tél: 087/32.25.25
Direction: Mme Anne PIROTTE

Télécopie: 087/33.06.34
Titre: Directrice

MONTANT
ALLOUE 2004

21.000,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Ateliers d'expression : matériel, costumes, décors, frais pour l'animateur et déplacements.	4.500,00 €
Projet n° 2	Aménagement du cadre de vie: entretien et réparation des jeux, tonnelles, bancs et équipement de la cafeteria	3.500,00 €
Projet n°3	Contacts et relations extérieur(e)s, activités culturelles, visites d'expositions ,,,,,	8.000,00 €
Projet n°4	Fonctionnement centre cybermédia - matériel informatique, livres documents, cassettes, DVD,,,,,,,,	5.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 19

Province du Hainaut
I.P.E.S. Charles Deliège - BINCHEAdresse: Rue des Archers, 12 - 7130 BINCHE
Tél.: 064/31.02.20
Direction: Monsieur Frédéric HANOTTélécopie: 064/31.02.39
Titre: DirecteurMONTANT
ALLOUE 2004

20.650,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet :	Matériel complémentaire pour l'atelier d'initiation à l'audio-visuel (continuation)	20.650,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 8	COCOF Institut Redouté-Peiffer Ecole en sortie
Adresse: Avenue Emile Gryzon, 1 - 1070 BRUXELLES Tél.: 02/526.75.00 Direction: Madame Fabienne GILLET	Télécopie: 02/526.75.05 Titre: Directrice

MONTANT ALLOUE 2004	4.400,00 €	
ACTIONS		PRIX
Projet	Aménagement de la cour de récréation de l'implantation Installation de bancs, tables, tables de ping-pong fixes	4.400,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 2

Ville de Bruxelles Institut des Arts et Métiers
--

Adresse: Bd, de l'Abattoir 50 - 1000 Bruxelles
 Tél.: 02/279,52,20
 Direction: M. Georges GERARD

Télécopie: 02/279,52,29
 Titre: Directeur

MONTANT
 ALLOUE 2004

19.000,00 €

	ACTIONS	PRIX
Projet 1	Poursuite de l'équipement de la bibliothèque	3.000,00 €
Projet 2	Organisation / participation à des activités sportives + frais déplacement	7.000,00 €
Projet 3	Participation à des activités culturelles (musées & sites)	4.000,00 €
Projet 4	Amélioration du cadre de vie (vitrage, petit matériel électrique, robinetterie)	5.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
 et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 28

VILLE DE LIEGE Institut communal des Techniques de l'Industrie et de l'Automobile

Adresse: Quai du Condroz, 15 - 4020 LIEGE
Tél.: 04/341.11.28
Direction: Madame Josianne IDCZAK

Télécopie: 04/343.12.69
Titre: Directrice

MONTANT
ALLOUE 2004

12.500,00 €

	ACTIONS	PRIX
Projet n° 1	Poursuite de l'aménagement des locaux élèves (parois, armoires, établis, matériel électrique, P.C., projecteur,....)	10.000,00 €
Projet n° 2	Sorties, activités culturelles et sportives	1.500,00 €
Projet n° 3	Achat de livres de référence et d'exercices	1.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 3	Ville de Bruxelles Institut Bischoffsheim Ecole en sortie
Adresse: Rue de la Blanchisserie 52 - 1000 Bruxelles Tél.: 02/250,07,00 Direction: M. Jean-Pierre BARON	Télécopie: 02/250,07,28 Titre: Directeur

MONTANT
ALLOUE 2004

4.263,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet 1	Placement carrelage mural en grès	1.100,00 €
Projet 2	Aménagement de l'espace médiathèque, ludothèque	1.400,00 €
	Achat matériel sportif: Complément et armoire modulable	
Projet 3	Aménagement de la cour (plantations, mobilier,...)	1.763,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 30

PROVINCE DE LIEGE Ecole polytechnique de Seraing

Adresse: Rue Colard Trouillet, 48 - 4100 SERAING
 Tél.: 04/330.72.11
 Direction: Monsieur Jean-Pierre STREEL

Télécopie: 04/330.72.99
 Titre: Directeur

MONTANT
 ALLOUE 2004

13.500,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Aménagement d'un espace "Théâtre, heure du conte"	1.250,00
Projet n° 2	Aménagement du cadre de vie - Matériel pour fabrication de portes et peinture	1.250,00
Projet n° 3	Remédiation informatisée avec achat de logiciels	1.250,00
Projet n° 4	Organisation de sorties pédagogiques (musées, théâtres, activités culturelles)	2.250,00
Projet n° 5	Animations sur l'hygiène, l'alimentation, la gestion des déchets	1.250,00
Projet n° 6	Entretien/enrichissement des espaces de rencontres et ateliers créatifs, livres, abonnements, matériel audio-visuel, jeux de société, matériel sportif.	6.250,00

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
 et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 17	Ville de Charleroi Centre d'enseignement communal secondaire Henri Dunant
Adresse: Avenue du Millénaire 70 - 6041 GOSSELIES Tél.: 071/32.42.37 Direction: Monsieur Mauricio PANI	Télécopie: 071/32.62.63 Titre: Directeur

MONTANT ALLOUE 2004	14.100,00 €
---------------------	-------------

ACTIONS		PRIX
Projet 1	Amélioration, aménagement et embellissement de petits espaces conviviaux (mobilier, plantations,...)	7.000,00 €
Projet 2	Participation à des activités culturelles	7.100,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 24

PROVINCE DU HAINAUT ATHENEE PROVINCIAL WAROCQUE
--

Adresse: Rue du Parc, 20 - 7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Télécopie: 064/45.95.08

Tél.: 064/44.29.60

Titre: Directeur

Direction: Monsieur Franck LIVIN

MONTANT
ALLOUE 2004

13.950,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Amélioration du cadre de vie (extérieur)	3.600,00 €
Projet n° 2	Rénovation des peintures des couloirs (3 phases)	10.350,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 20	Province du Hainaut Lycée Technique Provincial Maurice HERLEMONT
Adresse: Rue Paul Pastur, 1 - 7100 LA LOUVIERE Tél.: 064/22.22.80 Direction: Madame Gissèle SAMPOUX	Télécopie: 064/26.61.92 Titre: Directrice

MONTANT ALLOUE 2004	11.000,00 €
---------------------	-------------

ACTIONS		PRIX
Projet	Achat d'armoires-vestiaires (sécurité)	11.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 14

Commune de Saint-Josse-Ten-Noode
Lycée communal Guy CudellAdresse: Rue de Liedekerke 66 - 1210 Bruxelles
Tél.: 02/220.28.11
Direction: Madame Denise HUGO-GRAFTélécopie: 02/220.28.14
Titre: DirectriceMONTANT
ALLOUE 2004

22.700,00 €

	ACTIONS	PRIX
Projet n° 1	Actions culturelles et sportives . y compris déplacements	5.000,00 €
Projet n° 2	Equipement des classes (tableaux, chaises, armoires ...)	8.000,00 €
Projet n° 3	Equipement en matériel pédagogique (multi-média, matériel livres)	9.700,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 32	PROVINCE DE LIEGE IPES de Seraing
Adresse: Quai des Carmes, 43 - 4101 SERAING	Télécopie: 04/237.93.47
Tél.: 04/237.93.46	Titre: Directrice
Direction: Mme Julia DUCHESNE	

MONTANT ALLOUE 2004	32.000,00 €
---------------------	-------------

	ACTIONS	PRIX
Projet n° 1	Aménagement de la salle des fêtes (site de Jemeppe)	10.000,00 €
Projet n° 2	Aménagement d'un espace convivial couvert: préau (site de Ougrée)	10.000,00 €
Projet n°3	Fonctionnement espaces rencontres - consommables (livres, CD, jeux, abonnements, papier, papier photo, cartouches d'encre Logiciels pour la formation autonome & rémédiation)	3.000,00 €
Projet n° 3	Journal école (continuation)	1.000,00 €
Projet n° 4	Organisation de sorties pédagogiques (entrées et déplacements) (Breendonck, RTBF, Sénat, Territoires de la Mémoire, Préhistosite de Ramicul, Biègny-Trembleur, Mer du Nord,,)	6.000,00 €
Projet n°5	Acquisition de matériel sportif	2.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 12

Commune d'Ixelles Institut technique René Cartigny Ecole en sortie
--

Adresse: Place de la Petite Suisse, 4 - 1050 Bruxelles
Tél.: 02/515.75.74

Télécopie: 02/515.75.97

Titre: Directeur

Direction: Monsieur Guy VOGELEER

MONTANT
ALLOUE 2004

3.032,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Matériel pédagogique et fournitures	500,00 €
Projet n° 2	Matériel d'occultation des locaux	150,00 €
Projet n° 3	Maintenance du matériel VTT	1.200,00 €
Projet n° 4	Fournitures pour distributeur d'eau	650,00 €
Projet n° 5	Interventions dans les activités culturelles et sportives	532,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 18

Province du Hainaut Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Paramédical

Adresse: Rue de la Samaritaine, 14 - 6061 Montignies/s/Sambre
Tél.: 071/48.82.66

Télécopie: 071/48.90.99
Titre: Directrice

Direction: Madame Evelyne CHATORIER-LESOIL

MONTANT
ALLOUE 2004

2.000,00 €

ACTIONS		PRIX
Projet n° 1	Achat de livres (atelier de lecture)	300,00 €
Projet n° 2	Intervention dans les frais de visites de musées et dans les excursions pédagogiques	800,00 €
Projet n° 3	Embellissement du cadre de vie (peinture, ...)	500,00 €
Projet n° 4	Acquisition de matériel de sport (ballons, ping-pong,...)	400,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE



OFFICIEL SUBVENTIONNE

N° 25

PROVINCE DU HAINAUT Institut Jean Jaurès

Adresse: Rue de la Brouchettere, 52b - 6000 CHARLEROI

Tél.: 071/53.17.01

Direction: Mme Josée MARTIN

Télécopie: 071/53.17.28

Titre: Directrice

MONTANT
ALLOUE 2004

22.000,00 €

	ACTIONS	PRIX
Projet n° 1	: Equipement bibliothèque, médiathèque, lieu de rencontre	5.000,00 €
Projet n° 2	Protection des couloirs (peinture, vernis, main d'oeuvre)	17.000,00 €

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 octroyant un subside pour l'année scolaire 2004-2005 au réseau de l'enseignement secondaire officiel subventionné, en application de l'article 12 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

Le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil
et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE

